



Mouliets et Villemartin

Le 02 juin 2026

Objet : Evolution des modalités d'inscription à la cantine scolaire – Année scolaire 2026/2027

Madame, Monsieur, Chers parents,

Dans le cadre de notre engagement continu pour le bien-être de vos enfants, nous avons le plaisir de vous informer qu'un changement de prestataire interviendra dès la rentrée prochaine pour la gestion de la cantine scolaire.

À travers ce nouveau partenariat, notre volonté est de garantir la meilleure qualité de repas possible pour vos enfants, tout en menant une action concrète pour éviter le gaspillage alimentaire et de maîtriser les coûts de ce service de proximité afin de vous garantir un meilleur tarif.

Nous tenons à vous rassurer : il ne s'agit en aucun cas de repas industriels.

Les repas seront toujours cuisinés de manière traditionnelle, en privilégiant des préparations "fait maison" pour offrir à vos enfants une alimentation saine, savoureuse et équilibrée.

Pour nous aider à maintenir cette exigence de qualité et assurer une gestion rigoureuse des matières premières, nous faisons évoluer notre méthode d'inscription.

Désormais, l'inscription à la cantine scolaire se fera à l'année.

Nous demandons aux familles de planifier la présence de leur enfant selon l'une des modalités suivantes :

- **Une inscription régulière** : tous les jours de la semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi).

Ou

- **Une inscription ciblée** : uniquement certains jours fixes de la semaine (par exemple : tous les mardis et jeudis).

Règle importante concernant la facturation :

Cuisiner de bons produits frais demande une planification précise.

Afin d'éviter le gaspillage et de respecter les engagements pris auprès de notre prestataire et notre personnel de cuisine, tout repas réservé dans le cadre de cette inscription annuelle et non consommé sera néanmoins facturé.

Nous rappelons aux familles que la cantine est un service payant de la commune et que chaque foyer doit s'acquitter de ces factures dans les meilleurs délais.

Nous sommes convaincus que cette nouvelle organisation permettra d'offrir le meilleur dans l'assiette de vos enfants tout en responsabilisant chacun face au défi du gaspillage.

Les documents relatifs à l'inscription pour l'année scolaire à venir sont joints à ce courrier, nous vous remercions de bien vouloir nous les retourner avant le 30 juin 2026

Nous vous remercions par avance pour votre compréhension.

Restant à votre entière disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

L'équipe municipale